

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019 Session ordinaire
--	--

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 22 janvier 2019	Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 10
Nombre de conseillers présents : 7	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	
3 - M Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	P	
4 - M Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	p	
5 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	AEP	Pouvoir à Jean-Pierre CHEVRIER
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	Conseiller municipal	p	
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
8 - Mme Sarah FANMUY	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
9 - Mme Catherine LEGRAND	Conseillère municipale	AEP	Pouvoir à Paul BINEY
10 - Mme Angélique MOREAU	Conseillère municipale	AE	
11 - Mme Sophie LE BLÉVEC	Conseillère municipale	AEP	Pouvoir à Lydia Anfray

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal en date du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Sarah FANMUY est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

I-Délibérations

Délibération N° 01 / 2019

Demande de subvention sur le Fonds départemental de péréquation sur les investissements réalisés en 2018 pour le Syndicat des deux versants

Le Conseil Municipal sollicite, auprès du Conseil Départemental, l'attribution d'une subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation sur les investissements de l'année 2018 du Syndicat scolaire des deux versants.

La commune s'engage à reverser la part de subvention qui revient au Syndicat.

Le montant HT des investissements est de 44 828,26 €.

Délibération N° 02 / 2019

Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget 2019

Le Budget 2019 de la Commune sera soumis au vote du Conseil Municipal en avril 2019.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2019 dans la limite indiquée ci-après :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 BP+DM	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	1 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	58 779,00 €	14 694,75 €
TOTAL :		64 779,00 €	16 194,75 €

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2018 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter à l'unanimité cette proposition.

II – Informations et Questions diverses

- Une réunion a eu lieu au siège de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, le 27 décembre 2018, en présence de son Président (M. Philippe SCHMIT) et des Maires et 1^{er} Adjoint des communes d'Ermenonville-la-Grande et de Sandarville. Cette réunion avait pour objectif d'essayer de trouver un terrain d'entente sur les conditions financières de la sortie de ces deux communes de la Communauté de Communes et de leur départ vers la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole. Un accord a été trouvé, mais aucun courrier de confirmation ne nous a encore été adressé à ce jour.
De plus, des éléments nouveaux sont apparus entre temps, qui pourrait remettre en cause les montants arrêtés lors de cette réunion. Aucun accord définitif n'a donc encore été trouvé pour l'instant.
- Une réunion avec les services de Chartres Métropole a eu lieu cet après-midi concernant des travaux de remplacement du réseau d'eau potable dans la Grande Rue entre le No 24 et la ferme du Moulin ainsi que sur la réalisation d'un réseau d'eau pluviale entre le No 24 et le No 32 de cette même rue.
C'est à Chartres Métropole de réaliser et de financer ces travaux puisque qu'elle a les compétences Eau Potable et Gestion des eaux pluviales urbaines dans ses statuts.
Si ces travaux sont décidés, il ne pourront pas être effectués avant 2021, ce qui repousse le projet communal de réfection de la voirie dans cette rue.
- Le contrat de location du photocopieur avec l'entreprise Dactyl Buro arrive à échéance en fin d'année, le service commercial nous propose de repartir sur un nouveau contrat de 5 ans, plus économique, dès maintenant. Le Conseil donne son accord sous réserve de renégocier le prix à la baisse.
- Pour information, le Tour d'Eure et Loir cycliste passera à Sandarville le vendredi 17 mai 2019 entre 17h et 17h30.

- M. le Maire envisage l'achat d'une tronçonneuse et de ses équipements de sécurité cette année.
- Les horaires d'ouverture au public et de permanence téléphonique de la Mairie vont prochainement être modifiés afin de libérer du temps au secrétaire de mairie. Les heures d'ouverture au public ainsi que de la permanence téléphonique seront réduites au créneau 16h – 18h30 le mardi et le vendredi. Des informations seront ajoutés au site internet de la commune, notamment celles concernant la salle polyvalente, et le public sera dirigé vers le site afin d'y trouver une partie de leurs réponses. Le répondeur téléphonique sera supprimé et le public sera invité a laisser un courriel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Paul BINEY, Maire